



**SESSION PLENIERE DES 18 et 19 DÉCEMBRE
2023
BUDGET PRIMITIF 2024**

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Traditionnellement des DM sont votées en mars et octobre de chaque année,
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER

LE BUDGET PRIMITIF

La Région inscrit 1 216,89 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, contre 1 219,79 M€ au Budget primitif 2023, soit une baisse de 2,90 M€. Hors frais financiers et fonds européens, cette baisse atteint même -10,31 M€. Elle prévoit en investissement 507,24 M€ de dépenses (hors dette et fonds européens), soit une diminution par rapport à 2023 en euros constants.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

le CESER apprécie que la Région ait mis en place une démarche de budget vert, sans que cela ne réponde à une obligation réglementaire à ce jour, même s'il s'agit bien d'une première étape à perfectionner.

Il commente également dans son avis le **quatrième plan régional santé environnement**. Il y retrouve des éléments de la contribution qu'il avait faite en avril 2023, mais regrette que les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ne soient pas pris en compte dans le plan, notamment au regard de la précarité qui touche les familles monoparentales et dont les cheffes sont à 80% des femmes. Il regrette également que la notion d'environnement de travail ne soit pas plus clairement explicitée.

Concernant le transport ferroviaire de voyageurs, le CESER s'interroge sur la dimension et la **disponibilité du parc de matériel roulant**. Il souhaite qu'une réflexion interrégionale soit engagée pour qu'un parc de réserve mutualisé entre les Régions et les opérateurs soit mis en place.

Il regrette que le **plan haie** régional ne fasse pas l'objet d'un rapport spécifique à l'instar du plan national.

Concernant les **formations professionnelles**, le CESER constate une forte baisse du nombre de places ouvertes, qui peut s'expliquer pour partie par la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, et surtout par la nouvelle manière d'envisager la formation professionnelle (« 1 emploi = 1 formation »). Le CESER estime que le principe de réponse aux besoins immédiats, qui concernera environ 80% de l'offre de formation dès 2024, ne doit pas obérer l'anticipation des besoins de demain (intelligence artificielle, transition écologique...) et la gestion à long terme des compétences dont le territoire régional aura besoin à l'avenir.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT salue le travail d'Anne Blanche, Maxence Drouillet et de l'ensemble de l'équipe permanente du CESER, pour cet avis comme pour ceux réalisés ces 6 dernières années.

Cet avis est long, très long même, et nous reviendrons sur quelques points uniquement, à commencer par **l'évolution en ciseaux entre d'une part des recettes de la Région – qui sont en baisse – et d'autre part, des besoins des territoires qui continuent de croître**, en particulier dans un contexte d'inflation monétaire et de croissance de la population. Ceci renvoie à la nécessité d'une réforme fiscale et d'un pôle financier public permettant le financement des collectivités territoriales. Notons que si le niveau d'investissement reste élevé, il baisse en euros constants, et que les dépenses de fonctionnement des politiques publiques diminuent.

La démarche de la Région d'adoption d'un **budget vert** est intéressante, mais les critères d'appréciation des impacts en matière d'émission de gaz à effet de serre restent perfectibles. Par exemple, les rames TER diesel jugées négativement ont un impact climat plus fort que les motrices électriques, mais moins que les voitures qu'elles remplacent si les trains sont suffisamment remplis. Par ailleurs, le critère climat est important, mais il n'est pas le seul pour déterminer ce que doit être un budget vert. Les critères de biodiversité, de pollution des eaux, de pollution de l'air, sont quelques-uns des éléments qui devront être intégrés dans les prochaines versions de ce document.

Dans le même esprit, le rapport **développement durable** de la Région nous

interroge. C'est certes un document très joli et bien illustré, mais il ne reprend que certaines thématiques liées de manière plus ou moins proche au développement durable. Si l'on se félicite que la Région mette l'humain au cœur du développement durable, en évoquant les thématiques d'égalité face au handicap ou de lutte contre les discriminations liées au genre, on peut s'interroger sur le fait que l'action de la Région en matière de transport collectif soit très peu évoquée alors que c'est un des premiers postes de dépenses et d'actions de la Région. Par ailleurs, la Région affirme dans ce rapport soutenir les dynamiques associatives alors qu'elle a, l'an dernier, diminué son soutien à de nombreux acteurs, c'est pour le moins paradoxal.

Concernant le **PRSE4**, nous notons que le positionnement du CESER donnera lieu à un avis spécifique dans une prochaine session. Nous partageons globalement ce qui est exprimé à ce stade par le CESER, en particulier sur le lien entre la précarité et la santé, et donc des conséquences pour les femmes en particulier. L'universalisme proportionné doit bien pour nous s'entendre comme une adaptation des actions aux besoins des populations. Par exemple, les campagnes anti-tabac ont souvent un impact limité sur les populations précaires et la question n'est pas ou pas seulement d'entreprendre les mêmes actions avec une intensité plus élevée chez les personnes précarisées, car celles-ci ne fument pas forcément pour les mêmes raisons que les autres¹. Il faut donc apporter les réponses adaptées pour que le droit à la santé soit réellement universel.

Nous déplorons la **baisse des crédits de fonctionnement attribués par la Région à la formation professionnelle**, et restons très critiques sur le dispositif un emploi = 1 formation qui n'est pas adapté aux personnes éloignées de l'emploi, ainsi qu'aux besoins de nombreux salariés en reconversion. Il y a une vision utilitariste de la Région, le dispositif conduira certes à diminuer le budget consacré à la formation, mais cela se fera aux dépens des salariés qu'ils soient en emploi ou privés d'emplois, et cela se fera également, comme le souligne le CESER, aux dépens des organismes de formation.

Enfin, sur le **sport**, à défaut de la stratégie régionale sportive annoncée, la Région trace un certain nombre de pistes. À cette occasion, nous rappelons que pour nous, les politiques publiques doivent viser à développer le sport pour tous, dans une optique de convivialité, d'échanges et de respect de l'autre, afin de renforcer la cohésion sociale, bien plus importante pour nous que le nombre de médailles qui seront récoltées aux jeux olympiques par les athlètes de haut niveau ligériens. Le sport doit être distingué de l'activité physique individuelle, certes très bonne pour la santé, qui est pratiquée dans les salles privées de type « Basic fit ».

Nous voterons l'avis.

¹<https://rrapps-bfc.org/glossaire/universalisme-proportionne>

En réponse aux interventions des organisations du CESER, le vice-président du Conseil Régional chargé des Finances indique que le budget vert devrait être obligatoire l'an prochain. Le classement des opérations en positif ou négatif devrait être amélioré.

En réponse au groupe Solidarités qui souhaiteraient que la Région se saisisse de la problématique du logement, il précise que cela ne figure pas dans les compétences de la Région.

VOTES : l'avis a été adopté par 84 voix pour et 2 abstentions.

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21